

## ADÉ

Séance du 02 avril 2025

**Membres en exercice :**

13

Date de la convocation : 27/03/2025  
Le deux avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

**Présents : 13**

**Présents :** Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Xavier DUPUIS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

**Votants : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Représentés :** .

**Excusés :** .

**Absents :** .

**Abstentions : 0**

**Secrétaire de séance :** Mathilde BOURDIEU.

### Objet : Infracos nouvelle convention - DE\_007\_2025

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du mail reçu le 18 mars 2025 de la société INFRACOS, avec qui nous avons une convention concernant les antennes relais présentes dans l'église St Hyppolite d'Adé.

Ils proposent de signer une nouvelle convention afin d'y inclure l'affectataire pour se mettre en conformité avec la réglementation.

Ils souhaitent également changer les antennes existantes.

Il expose donc la nouvelle convention proposée par INFRACOS, qui sera à signer également avec M. le curé de la paroisse, ainsi que le dossier technique du changement de l'installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** le changement de l'installation tel que présenté,
- **Accepte** la convention jointe à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son 2<sup>nd</sup> adjoint, à compléter et signer tous les documents administratifs afférents à cette décision.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

Le président de séance,  
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,  
Mathilde BOURDIEU

